

Les professionnels, les autres personnes qui m'accompagnent

Je peux demander de l'aide si l'un de mes droits n'est pas respecté ;

- aux professionnels qui m'accompagnent
- à mes parents, à mon tuteur,
- à ma personne de confiance,
- à un psychologue,
- au CCAS de ma commune,
- à la maison de l'autonomie proche de ma commune

Tous sont normalement là pour m'aider !